

7 mai 2010 07h39 | Par **BERNARD BROUSTET**

Eolien : les élus inquiets pour l'industrie du vent

Même si la nouvelle loi ne semble pas devoir influencer sur les projets majeurs, elle risque d'en gêner d'autres.



Pour Jean-Yves Grandidier (à gauche) qui dirige Valorem avec Pierre Girard, la nouvelle législation pourrait gêner certains projets industriels. ARCHIVES LAURENT THEILLET

Vincent Feltesse, Noël Mamère, et le vice-président du Conseil régional Mathias Felk, représentant Alain Rousset, tiendront ce matin une conférence de presse conjointe sur l'Écoparc de Blanquefort au sujet de l'éolien.

L'intervention des élus se situera dans la droite ligne de la tribune libre publiée en début de semaine dans « Le Monde » par plusieurs d'entre eux, ainsi que par le député socialiste du Blayais Philippe Plisson. Les intéressés s'y inquiétaient de l'impact négatif de certaines dispositions du projet de loi Grenelle 2 sur l'avenir de l'industrie éolienne, qui semble offrir des perspectives à la Gironde.

First, toujours l'expectative

Entre-temps, l'une des dispositions les plus contestées de ce texte est passée à la trappe. Il s'agissait d'interdire des fermes éoliennes d'une puissance totale inférieure à 15 MW, ce qui aurait sans doute sonné le glas de nombreux projets.

En revanche, le Parlement a maintenu les dispositions impliquant la présence minimum de cinq mâts, et l'instauration de la procédure des installations classées. Le temps nécessaire à la gestation d'un projet s'en trouvera encore rallongé, selon Jean-Yves Grandidier, dirigeant

de la société béglaise Valorem, qui est un des principaux acteurs français dans le domaine de l'installation des fermes éoliennes.

Le choix de l'Écoparc de Blanquefort n'est pas le fruit du hasard. Deux projets industriels majeurs sont en gestation sur la commune, qui espère en attirer d'autres. Le premier projet identifié concerne l'usine First (ex-Ford Aquitaine Industrie) qui annonce depuis plus d'un an son intention de se diversifier dans la fabrication de couronnes pour engrenages d'éolienne.

À cette heure, l'opération, n'a toujours pas démarré. Ce retard tient aux incertitudes entourant le plan de financement de cet investissement, pour lequel les banques et la holding allemande HZ, énigmatique actionnaire allemand de l'entreprise, se renvoient la balle depuis des mois. Il n'est pas interdit d'espérer en principe qu'une décision soit prise bientôt. Il n'est pas sûr, a priori que le changement de législation modifie la donne. Car le marché français ne devrait représenter qu'une faible part des éventuels débouchés de l'usine girondine, dont les couronnes seront de toute façon vendues à des intégrateurs.

Le deuxième grand projet a pour acteur majeur Astrium, filiale d'EADS spécialisée dans le spatial (satellites, fusées, etc.). L'entreprise, qui dispose d'un très grand savoir-faire dans les matériaux composites a décidé de l'utiliser pour contribuer au développement de pales. Elle a déjà noué une alliance avec la société lot-et-garonnaise Plastinov, qui fabrique dans ses locaux des pales pour éoliennes de puissance intermédiaire. Un deuxième stade devrait être franchi cette année du fait du lancement, en collaboration avec l'industriel orléanais Vergnet, de pales de plus grande dimension. Si tout va bien, on pourrait ensuite passer à des pales encore plus hautes, pour des éoliennes d'une puissance de 3, voire 4 MW.

« Un signal négatif »

Là non plus, ces projets ne semblent pas devoir être remis en question par la nouvelle loi, d'autant que la logique du gouvernement tend plutôt à privilégier les « grandes machines » et à expérimenter des éoliennes offshore, sur lesquelles Astrium pourrait également exercer son savoir-faire.

Mais, au-delà de ces deux opérations, la politique française pourrait, selon Vincent Feltesse, constituer un signal négatif à l'égard d'autres industriels tentés par la Gironde pour y lancer la fabrication d'autres éléments (mâts, capots, etc.). Dans le même ordre d'idées, Valorem, qui souhaite nouer avec un industriel navarrais un étroit partenariat susceptible d'avoir des retombées en Gironde, s'interroge sur les conséquences du dispositif gouvernemental. On saura bientôt si ces craintes sont fondées.